



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

BUREAU DU CABINET
Affaire suivie par Mme Marie-Thérèse OLIVIER
03.85.21.80.52
marie-therese.olivier@saone-et-loire.pref.gouv.fr

Mâcon, le **23 MAI 2014**

Le préfet de Saône-et-Loire

à Mesdames et messieurs les maires
du département de Saône-et-Loire
(en communication à Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets)

OBJET : Journée nationale de la Résistance

La loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013 a institué une journée nationale de la Résistance, jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance, fixée au mardi 27 mai 2014.

Cette journée vise essentiellement à transmettre aux jeunes générations les valeurs de la résistance et à entretenir la mémoire patriotique.

Une cérémonie départementale aura lieu au Monument aux morts du square de la Paix à Mâcon, à 11h30, le mardi 27 mai 2014.

Les recommandations de Monsieur le ministre de la défense n'imposent pas l'obligation d'organiser de cérémonie, toute latitude vous est donc laissée pour en établir le programme, le cas échéant, avec les autorités civiles et militaires.

Je vous précise par ailleurs qu'il n'y a pas de message officiel à lire.

Comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments et édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales le **mardi 27 mai 2014**. L'état des drapeaux devra toujours rester conforme au respect dû à l'emblème national.

Le préfet,

Fabien SUDRY